

« La science rend des contes »

Résidence de création — Appel à candidatures

Université de Montpellier & Montpellier Méditerranée Métropole



Article 1 — Contexte général

Labellisée **Science Avec et Pour la Société** par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2024, l'Université de Montpellier obtient de manière concomitante un financement pour déployer le projet « **UM VIA des sciences** » co-construit avec Montpellier Méditerranée Métropole, un programme qui s'inscrit dans la stratégie Science(s) en Occitanie de la Région.

Forte d'un écosystème scientifique multidisciplinaire qui constitue le terreau fertile d'un dialogue recherche-science-société, l'Université de Montpellier avec ses organismes partenaires propose d'impulser une politique science-société (S&S) clairement définie sur son territoire, au niveau régional, national, voire international.

Ce programme a été conçu autour de **3 voies** : (i) recenser et valoriser des actrices et acteurs de la médiation scientifique, (ii) impulser des projets émergents ou matures, et (iii) la voie de l'audace, qui vise à innover par la création de nouveaux formats de diffusion de la culture scientifique technique et industrielle (CSTI), en particulier à destination des plus jeunes. C'est dans cette troisième voie que s'intègre l'action « **La Science rend des contes** », avec une proposition destinée à un jeune public de 6 à 11 ans, liant les contes et la recherche.

Article 2 — Projet de la résidence de création

Entre 2026 et 2027, l'Université de Montpellier accueillera des conteurs et conteuses dans les **laboratoires de recherche de Montpellier** pour l'action « La Science rend des contes ». Le conteur, la conteuse travaillera conjointement avec des scientifiques volontaires (enseignants-chercheurs, ingénieurs de recherche, techniciens) sélectionnés par l'Université de Montpellier, en lien avec ses trois piliers identitaires : « **nourrir, soigner, protéger** ».

L'UM ambitionne de développer avec Montpellier Méditerranée Métropole et son Réseau des médiathèques et de la culture scientifique, **un espace de création de contes scientifiques**, co-produits par et avec des professionnels du conte sous la forme d'une **résidence de création**. À l'heure où la société attend de la recherche qu'elle rende des comptes, on lui propose, pour s'adresser aux jeunes enfants, de rendre des contes.

Le conteur, la conteuse, explorera *la démarche scientifique, la construction des savoirs, les cheminements et l'égarément des sciences en train de se faire*. Ces contes, sous forme de rencontres et spectacles, se déploieront à destination d'un jeune public.

Dans un second temps et pour assurer la pérennité de l'action, un programme parallèle se tissera, par la production de podcasts et d'illustrations qui seront des mises en bouche des contes, prétextes à déployer des ateliers de médiations scientifiques en lien avec les thématiques de recherche de l'UM.

Cette rencontre entre scientifiques et conteurs est l'opportunité d'explorer, d'imaginer et de concevoir des contes où se rencontrent art de la parole et sciences. Sont éligibles les conteurs et conteuses abordant cette rencontre tant sur le fond scientifique que sur la forme, capables tant de créer deux contes originaux que de mettre en place une mise en scène pour l'un (spectacle) et son interprétation audio pour l'autre (podcast).

Points clés de la résidence

- La résidence est pensée prioritairement pour favoriser l'émergence de contes à destination des **jeunes publics (6 à 11 ans)** et de leurs familles. La création de récits pour un public adulte est également envisageable, mais de façon secondaire.
- Le service culture scientifique de l'UM diffusera ces contes sous la forme de **spectacles rémunérés** devant un jeune public (écoles élémentaires, famille, festivals...)
- La création en parallèle d'un **podcast de 15 minutes** permettra d'accompagner de futurs ateliers de médiation scientifique, accompagnés d'**illustrations jeunesse**.
- Ces contes rejoindront le répertoire des conteurs et seront soutenus par la création d'un **teaser vidéo et des photos tout au long de la résidence**.
- **3 conteurs et conteuses** seront sélectionnés pour participer à la résidence 2026–2027.

Article 3— Environnement et contexte d'accueil

L'Université de Montpellier et ses thématiques de recherche

L'Université de Montpellier regroupe près de **55 000 étudiants** répartis dans **8 facultés, 7 instituts** et **2 écoles** situés sur l'ensemble du territoire d'Occitanie-Est. Elle comporte **74 structures de recherche** rassemblées autour de 5 thématiques scientifiques : agriculture, environnement, biodiversité / biologie, santé / chimie / mathématiques, informatique, physique, systèmes / sciences sociales. Près de **5 100 personnels** y travaillent.

Plus d'infos : www.umontpellier.fr

Le service de culture scientifique projets innovants et formations et la labellisation SAPS

Le service de culture scientifique projets innovants et formations, partie intégrante de la direction de la culture scientifique et du patrimoine historique, coordonne le dialogue entre science et société au travers de multiples événements, sur le réseau de campus de l'université et hors les murs, pour un public de citoyens, d'étudiants, lycéens et scolaires. L'équipe collabore avec de nombreux partenaires : organismes de recherche, CCSTI, associations, centres culturels, institutions publiques et privées.

La labellisation Science avec et pour la société (SAPS) par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le projet « **UM VIA des sciences** » s'inscrivent dans cette démarche. Bénéficiant d'un ancrage fort dans le réseau régional Science(s) en Occitanie, seul établissement labellisé d'Occitanie, ce projet est le fruit d'une construction conjointe avec Montpellier Méditerranée Métropole.

Plus d'infos : <https://cs.umontpellier.fr>

La Métropole : Montpellier Méditerranée Métropole (3M)

Actrice majeure d'un territoire de plus de 500 000 habitants sur 31 communes, Montpellier Méditerranée Métropole s'est dotée d'une stratégie Culture et Patrimoine ambitieuse, qui reconnaît la culture comme un vecteur d'émancipation et un rempart contre l'obscurantisme. Cette stratégie reconnaît notamment la nécessité de construire les publics de demain, de s'affirmer comme territoire d'hospitalité envers les artistes, d'inventer de nouvelles formes de coopérations territoriales, et de valoriser les connaissances et le savoir.

Le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique

Fort de **15 médiathèques**, dont la grande médiathèque à vocation régionale Emile Zola, le réseau accueille en moyenne **5 000 visiteurs par jour ouvré**. Doté d'un nouveau projet, il a affirmé son ambition de devenir le premier *Réseau des médiathèques et de la culture scientifique de France*, afin de décrocher pleinement les propositions relevant des humanités, des univers de fiction, et de la culture scientifique et technique.

Plus d'infos : <https://www.montpellier3m.fr>

Article 4 — Objectifs de la création

La rencontre entre scientifiques et conteurs, se déroulant au cœur d'un lieu de connaissance, de transmission et de débat scientifiques, poursuit de multiples objectifs. Ces mondes s'infusent réciproquement pour poétiser les sciences. Au-delà de l'acte de mise en récit, il s'agit de :

Faire rêver

Toucher un public jeunesse par le biais de l'imaginaire et des images mentales marquantes.

Immerger

Faire vivre un moment immersif unique au public grâce à l'oralité, au son, à la lumière, aux interactions.

Surprendre

Emmener le public dans des lieux ou une temporalité où les sciences sont inattendues.

Interroger

Amener le public à réfléchir sur des problématiques scientifiques, grâce au scénario de l'histoire.

Article 5 — Projet artistique

La résidence s'articule autour de **la création intégrale de deux contes** à destination du jeune public, où infusent des travaux de recherche menés au sein des laboratoires de l'Université de Montpellier. L'action s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation et de vulgarisation scientifique auprès des **enfants de 6 à 11 ans** et de leurs familles.

Ce projet de résidence permettra au conteur, à la conteuse de disposer du temps et des moyens nécessaires pour :

Dans un premier temps : immersion et création

- Concevoir et écrire **deux contes, issus d'une création originale et non d'un assemblage : un conte pour un format spectacle de 30 à 45 min et un conte pour le podcast d'une durée de 8 min à destination d'enfants de 6 à 11 ans** mettant en lumière les grandes thématiques de recherche de l'Université de Montpellier (« nourrir, soigner, protéger »).
- Expérimenter des formes innovantes de narration en intégrant la mise en voix et l'oralité au cœur de l'action.

- S'immerger dans un laboratoire et être accueilli par des équipes de recherche afin de comprendre la démarche scientifique et d'échanger avec les équipes sur leur travail.
- Rencontrer du public et partager les contes dans un lieu adapté à l'expérience contée.

Dans un second temps — diffusion sous plusieurs formes

- Contribution à la création d'un **podcast de 15 min** et d'un **teaser vidéo** pour assurer la diffusion de l'action auprès d'un large public.
- Ateliers de médiation auprès des scolaires au sein des médiathèques du réseau métropolitain, en amont des spectacles — l'occasion de tester les productions auprès du public cible.
- Actions de médiation auprès de la communauté universitaire (étudiants et personnels), **sur une période n'excédant pas 9 jours sur la durée de la résidence** (soit 30 % maximum du temps de résidence), par les conteurs, élaborées avec l'équipe de coordination en co-construction avec le conteur, la conteuse.
- Ateliers de médiation autour du conte et des sciences animés par le service Science et société (avec l'utilisation des podcasts et illustrations).

En cas de sélection, un descriptif et un calendrier détaillés des interventions, élaborés en concertation avec le conteur, la conteuse, seront produits en annexes. Ce calendrier pourra être modifié d'un commun accord au cours de la résidence.

Article 6 — Déroulé de la résidence

Le conteur, la conteuse accueillie dans cette résidence s'immerge dans un **laboratoire de recherche de Montpellier** et s'imprègne des échanges avec les enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, chercheuses, chercheurs et personnels de ce laboratoire. La création du conte se fera en lien avec l'environnement universitaire sur les thèmes **« nourrir, soigner, protéger »**.

L'auteur ne pouvant être tenu à une obligation de résultats, les modalités de présentation du conte et les délais pourront être redéfinis en concertation avec les différents partenaires.

Planning prévisionnel –

1re étape — Exploration et immersion (septembre–octobre 2026)

- Première rencontre lors d'un speed-dating : les binômes seront identifiés par l'équipe de coordination en optimisant les affinités des participants. **(Date prévisionnelle le 24 ou le 25 septembre à l'Institut de Botanique à Montpellier)**
- Prise de contact avec les scientifiques d'un laboratoire accueillant
- Exploration et immersion au sein du laboratoire selon les disponibilités des scientifiques.
- Échanges sur la démarche scientifique et sur la démarche du conte.

2e étape — Conception et expérimentation (octobre–décembre 2026)

- Travail de conception et de réalisation du conte.
- Documentation du processus créatif (journal de bord, mindmap, brouillons écrits...).
- Restitution intermédiaire pendant un temps de médiation vers la communauté universitaire (intervention auprès d'étudiants ou scientifiques du laboratoire) pendant un moment convivial en présence de l'équipe coordinatrice.

- Création du second conte sous format court en vue de l'enregistrement du podcast (8 min).

3e étape — Finalisation et restitution (novembre 2026–janvier 2027)

- Finalisation des deux contes.
- Présentation des deux contes à l'équipe coordinatrice lors d'un rendez-vous (visioconférence ou réunion).
- Restitution test pour les publics jeunesse au sein d'une **médiathèque** ou dans un autre lieu, sous forme **de 2 temps de médiation auprès de scolaires**. Ces temps sont construits en concertation avec l'équipe coordinatrice et les binômes scientifiques et en deux temps :
 - Premier temps de médiation avec la classe : présentation du projet, de ce qu'est un conte, de la thématique scientifique
 - Deuxième temps de médiation avec la même classe : restitution test proprement dite avant le spectacle.

4e étape — Podcast et restitutions (janvier–mars 2027)

- Enregistrement du podcast de 15 minutes.
- **Mars-avril 2027** : restitutions sous forme de spectacle à la médiathèque Emile Zola (salle cinéma–rencontres – un samedi après-midi hors période de vacances scolaires).

Article 7 — Moyens mis en œuvre — Conditions financières

Enveloppe globale par résidence

Poste	Montant TTC	Remarques
Recherche, création et restitution	4 000 €	<i>Enveloppe création</i>
Cession de droits (spectacle + podcasts, 10 ans)	1 000 €	<i>À l'issue de la résidence</i>
Frais de mission (transport, hébergement, frais de bouche) selon les taux de prise en charge de l'Université de Montpellier	2 000 €	<i>Sur présentation de tableau déclaratif et justificatifs</i>

Les remboursements de frais se feront **sur présentation d'un tableau déclaratif et présentation de justificatifs à la demande de l'Université de Montpellier**.

Échéancier de paiement prévisionnel (bourse de création et frais de mission)

Période prévisionnelle	Étape	Montant TTC
Dernier trimestre 2026	Immersion laboratoire Et frais de déplacements	1000 €
Dernier trimestre 2026	Création	500 €
Dernier trimestre 2026	Création	1000 €

Période prévisionnelle	Étape	Montant TTC
Premier trimestre 2027	Création	500 €
Premier trimestre 2027	Création / restitution test	500 €
Premier trimestre 2027	Finalisation	500 €
Premier trimestre 2027	Restitution finale et frais de déplacements	1500 €
Deuxième trimestre 2027	Cession de droits	1 000 €

Soutien à la production et médiation

Soutien à la production	Médiation et communication
<p>Ressources</p> <p>Les médiathèques peuvent prêter des espaces scéniques pour d'éventuelles répétitions. L'Université de Montpellier permet aux conteurs et conteuses d'utiliser les espaces communs des Bibliothèques Universitaires, de réserver ponctuellement des espaces de travail et d'emprunter de la documentation scientifique.</p> <p>Spectacle</p> <p>À l'issue de la résidence, la programmation d'un spectacle avec les contes créés est envisagée en accord avec le service de Culture Scientifique de l'UM.</p> <p>Teaser vidéo et photographies</p> <p>Production d'une vidéo et de photographies pour valoriser le spectacle et promouvoir les futures représentations. Le teaser se basera sur l'enregistrement vidéo de la restitution finale.</p>	<p>Médiation scolaire</p> <p>Le conteur, la conteuse participera à 2 rencontres avec des scolaires.</p> <p>Podcast</p> <p>Un enregistrement audio est prévu avec le binôme scientifique pour un podcast de 15 minutes au total, comprenant 8 min de contes et 3 minutes scientifiques.</p> <p>Illustration</p> <p>Des illustrations seront réalisées à partir du conte présenté dans le podcast (2 illustrations par conte).</p>

Article 8 — Pilotage de l'action

La résidence est pilotée par **le service de culture scientifique projets innovants et formations** au sein de la direction de la culture scientifique et du patrimoine historique. La structure désigne **Thierry Brassac** et **Lou Deny** comme coordinateurs de l'action et référents des conteurs.

Contacts : Lou Deny — lou.deny@umontpellier.fr

Et : Thierry Brassac — thierry.brassac@umontpellier.fr

Article 9 — Propriété des droits et mentions obligatoires

L'auteur est propriétaire des droits moraux et patrimoniaux de l'œuvre réalisée dans le cadre de la résidence. Il peut céder ces droits à titre gracieux à la structure, pour une diffusion de l'œuvre ou d'extraits de l'œuvre sur les supports afférents à l'action (teaser vidéo, podcasts). Cette disposition s'applique dans le cadre du projet Science avec et pour la société, de septembre 2025 à mars 2027 (fin du label SAPS).

La diffusion des podcasts pourra être mise en place **pendant 10 ans à compter de la date de livraison du podcast.**

Pour toute reproduction ou représentation de l'œuvre, l'auteur devra faire porter la mention : « Réalisé avec le soutien de l'Université de Montpellier et de Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre du projet UM VIA des Sciences, labellisée Science avec et pour la société par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Espace. »

Article 10 — Communication et médiation de l'action

Durant la période de résidence, au moment de chaque rencontre avec le public, ainsi qu'à l'issue de la résidence lors de la programmation ultérieure du spectacle créé et de la diffusion du podcast, le conteur, la conteuse mentionnera l'Université de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole dans ses relations avec les partenaires et avec la presse. L'Université de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole s'engagent réciproquement à mentionner le nom du conteur, de la conteuse et le nom de sa compagnie.

Le mode de diffusion des contes se déclinera sous forme de teaser vidéo, de podcasts, d'illustrations et de moments de médiation coordonnés par le service de culture scientifique. Ces contes feront l'objet d'une production et diffusion :

- Par l'UM et la Métropole sous forme de rencontres en médiathèques, écoles.
- Sous format d'un **podcast de 15 minutes, réalisé par l'Association Benjamins Média** diffusé en ligne sur le site de l'UM, sur le blog de l'auteur, sur les plateformes dédiées au podcast.
- Sous format d'illustrations pour faciliter la communication du projet.
- Sous format vidéo à l'issue de la restitution finale qui sera filmée.
- Et potentiellement sous forme d'ateliers de médiation autour du conte et des sciences animés par le service de culture scientifique.

Article 11 — Assurances

L'Université de Montpellier doit s'assurer au titre des responsabilités civiles d'organisateur et de propriétaire. Le conteur, la conteuse doit être assuré(e) au titre de la responsabilité civile, en tant qu'occupant(e) du lieu de résidence et pour sa participation aux ateliers de médiation et aux rencontres avec le public. Il, elle peut, s'il ou elle n'est pas salarié(e) de la structure, souscrire une assurance complémentaire le couvrant en cas d'accident du travail.

Article 12 — Sélection et candidature

Candidature à transmettre par courriel ou logiciel de transfert de fichier au format PDF à **Lou Deny**
— lou.deny@umontpellier.fr

Pièces à fournir

- **Curriculum vitae** détaillant le parcours de l'artiste (formation, expériences, prix, bourses, etc.)
- **Note d'intention** décrivant la démarche artistique globale envisagée et l'intention dans l'interaction avec les publics (maximum une page A4).
- **Dossier artistique** présentant un ensemble de contes représentatif, mentionnant le cas échéant des liens de visionnage vidéo.
- **Avis de situation SIRET** de moins de 3 mois au nom du conteur ou de la compagnie.

Calendrier de sélection :

Date limite de dépôt des candidatures : mercredi 17 juin 2026 à minuit, envoi par mail.

Date d'analyse des candidatures : jeudi 25 juin 2026 avec l'équipe coordinatrice.

Date des entretiens : 7 juillet 2026 à l'Institut de Botanique de l'Université de Montpellier.

Après une analyse des dossiers, les candidats seront auditionnés lors d'un entretien (de préférence en présentiel) avec le comité de sélection, constitué des membres du service de la culture scientifique de l'UM, d'acteurs de la vie culturelle de l'UM, de représentants de la Métropole et sous la responsabilité de la Vice-Présidente déléguée à la relation Science-Société de l'UM.

Critères d'évaluation

- La **qualité artistique** du projet et l'aptitude de l'artiste à produire deux contes à destination d'un jeune public.
- L'**originalité et la créativité** du projet artistique, tant dans la résidence que dans les possibilités de restitutions.
- L'**appétence et la curiosité** pour les savoirs scientifiques, l'envie de s'immerger dans le monde universitaire.
- L'attention aux différentes modalités présentées dans cet appel à candidature.

Renseignements et informations

Coordinateurs de l'action :

Lou Deny

Chargée de projet Science avec et pour la société

Université de Montpellier

04 34 43 34 02

lou.deny@umontpellier.fr

Thierry Brassac

Responsable du service de culture scientifique projets innovants et formations

Université de Montpellier

04 34 43 33 81

thierry.brassac@umontpellier.fr

Pour en savoir plus sur le projet :

Rendez-vous sur notre site : <https://cs.umontpellier.fr/project/la-science-rend-des-contes/>